

RÉFORME MACRON DES LYCÉES PROS

DÉCRYPTAGE DES 12 MESURES

E. Macron a annoncé en mai dernier sa réforme des lycées pros déjà dans les tuyaux depuis la présidentielle et pourtant combattue lors des mobilisations de l'automne dernier. Cette réforme vise clairement la transformation de l'enseignement professionnel public sur le modèle de l'apprentissage avec nos métiers et nos statuts comme cibles. Cette réforme est en réalité un outil au service des entreprises pour pallier le manque de main-d'œuvre dans des secteurs d'activité identifiés. Elle n'est aucunement guidée par l'intérêt des élèves.

Cette vision étreinée et profondément réactionnaire de la formation professionnelle initiale instrumentalise les lycées pros et met ouvertement en péril l'avenir scolaire et professionnel des jeunes, en particulier celles et ceux issues des classes populaires. L'objectif central de ce projet, c'est mettre les élèves les plus fragiles scolairement et économiquement "au pas" par le travail. Et pour atteindre ce but, le pacte LP en est l'outil principal. C'est par ce nouveau dispositif majeur dans la réforme que la destruction des lycées pros et la remise en cause profonde du second degré s'organisent.

LE SNUEP-FSU EXIGE L'ABANDON DE CE PROJET ! ENSEMBLE, SAUVONS LES LYCÉES PROS !

GRATIFICATION DES PÉRIODES DE STAGE

Aider financièrement les élèves des lycées pros est une bonne chose, faire le choix de conditionner cette aide à l'effectivité des stages est en revanche un très mauvais signal. Faire ce choix n'est pas une valorisation de la voie professionnelle dans son ensemble mais une valorisation de ce qui se passe hors l'école. C'est aussi jeter le discrédit sur le travail global effectué par les PLP. Pendant ces stages ainsi rémunérés, c'est de travail qu'il sera question, et non plus de formation !

Les élèves vont être payé-es selon un forfait en fonction du nombre de jours réellement effectués en PFMP, le niveau de diplôme et l'année de formation. Chaque attestation de stage

déclenchera les paiements qui seront étalés sur l'année. Il répond en cela à la demande de certains secteurs professionnels en manque de main-d'œuvre, tout en essayant de transférer sur les épaules de l'Éducation nationale les coûts de recrutement des entreprises. En créant cette allocation, il priorise le temps passé en stage au détriment du reste, quitte à amplifier le problème de l'absentéisme en cours des élèves.

Au contraire de ce dispositif, le SNUEP-FSU reste quant à lui favorable à la mise en place d'une réelle allocation d'étude pour tous les jeunes scolarisés dans les lycées professionnels.

ENSEIGNEMENTS AUX SAVOIRS FONDAMENTAUX EN CLASSES RÉDUITES

Au lieu de financer par des heures DHG davantage de dédoublements dans toutes les disciplines et dans toutes les classes, comme le revendique le SNUEP-FSU, il est ici question, en s'appuyant sur les tests de positionnement de début de seconde, d'organiser quelques cours de français et de mathématiques supplémentaires en effectif réduit en seconde. Pour pouvoir y intervenir, les enseignant·es concerné·es devront

accepter la mission "*Intervenir auprès d'un petit groupe d'élèves*" du pacte. Outre le côté stigmatisant envers les élèves concernés (pas forcément « volontaires ») déjà dénoncé à travers l'AP, cette mesure va générer des iniquités entre établissements, entre classes voire entre élèves dans leur préparation, en fonction des conditions locales de mises en œuvre, en lien naturel avec le nombre de volontaires ayant signé le pacte.

PERMETTRE AUX ÉLÈVES DE CHOISIR DES OPTIONS

Ces options restent considérées par la DGESCO comme une activité périscolaire et ne bénéficient d'aucun programme national. Aucune évaluation à l'examen n'est d'ailleurs envisagée. Certaines de ces options sont très « orientées » vers des domaines intéressants davantage le monde de l'entreprise, même si la philosophie, par exemple, est enfin évoquée. Certains jeunes pourront choisir 2 options à faire en plus de leur préparation « ordinaire » au diplôme, ce qui peut représenter une quantité de travail importante, mais finalement non prise en compte dans la certification...

Enfin, l'existence de ces options dans les établissements sera liée à la signature ou non du pacte par les enseignant-es, ou bien au recrutement d'intervenants extérieurs, ce qui ne peut que générer des iniquités.

Le SNUEP-FSU, quant à lui, considère depuis des années que les options doivent être instaurées pour nos élèves de LP, mais celles-ci doivent être financées dans les dotations horaires, permettre un libre choix de l'élève et ne doivent pas être imposées. Elles doivent bénéficier de programmes nationaux, être certifiées et enseignées par des professeur-es de l'Éducation nationale.

ANNÉE DE TERMINALE EN LIEN AVEC LE PROJET DE L'ÉLÈVE

L'organisation de la classe de terminale bac pro se verra complètement bouleversée dès la rentrée 2024. Cette décision brutale est imposée sans concertation préalable donc sans prendre aucunement en compte les avis et potentielles critiques des personnels et de leurs représentant-es. Elle devrait se concrétiser dans des textes présentés prochainement au Conseil supérieur de l'Éducation.

Organisation qui semble envisagée :

- Septembre à mars : 1^{re} session de PFMP pour tou·tes les élèves
- Mars : une semaine dédiée aux épreuves certificatives écrites
- Mars/avril : 2^{ème} session de PFMP
- Mai : épreuve orale (semblable au grand oral)
- Mai/juin : division des classes en deux parties
 - > élèves qui souhaitent poursuivre leurs études : cours intensifs en LP
 - > élèves qui ne souhaitent pas poursuivre leurs études : en stage, 4 à 6 semaines

Pour poursuivre des études : "*cours intensifs*" préparant les élèves aux nouveaux dispositifs bac +1 ou aux BTS. L'expression "*cours intensifs*" s'apparente davantage au vocable d'officines privées qu'à un dispositif concret susceptible de réellement aider nos élèves. D'un point de vue pédagogique, il est ridicule de penser que quelques semaines de cours, aussi intensives soient-elles,

pallient les lacunes et les pertes horaires engendrées par toutes les réformes précédentes. Surtout, l'analyse de cette réforme révèle que la finalité de celle-ci est presque d'empêcher les bachelier-es professionnel·les de poursuivre pour élever leur niveau de qualification. L'idée centrale est de mettre les jeunes tôt en entreprise coûte que coûte.

Pour s'insérer dans la vie active : de 4 à 6 semaines supplémentaires de stage pouvant potentiellement déborder sur le temps des vacances scolaires. Les personnels s'engageant dans le pacte auront en charge du suivi et de l'accompagnement de ces élèves.

Pour le SNUEP-FSU, cette prétention au libre choix des élèves et à une formation adaptée à chacun-e est un leurre. La récente réforme des lycées

généralistes et technologiques, avec le choix des spécialités, a montré qu'il était difficile de prétendre à la liberté totale de décision. Les élèves de LP ont un cadre contraint, celui de l'emploi du temps et du groupe classe. Il est impossible de s'en affranchir sans créer de nouvelles usines à gaz. Et quand on observe les effets de l'avancée en mars des épreuves écrites dans les autres voies du lycée, on peut aisément anticiper un taux d'absentéisme record en LP en fin de terminale.

DISPOSITIFS POUR PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE

PARCOURS AMBITION EMPLOI

Ce dispositif mis en place dès la rentrée s'adresse aux élèves volontaires avec ou sans diplôme qui, ayant achevé leur cycle de formation lors de la dernière session d'examen, sont sans emploi et sans solution de formation.

Le parcours Ambition emploi constitue une action d'adaptation à l'emploi ou un complément de formation initiale à finalité professionnelle. Son contenu est personnalisé en fonction des besoins et du projet de l'élève. Il peut comporter un accompagnement pour l'accès à l'emploi, des PFMP et des enseignements généraux ou professionnels nécessaires à la réalisation du projet de l'élève. Ce parcours est organisé pour tout ou partie dans un établissement scolaire ou une structure concourant à la formation et l'insertion des jeunes.

L'idée est de ne pas perdre le contact avec ces élèves afin de leur proposer une solution de formation ou d'insertion professionnelle quelle que soit leur situation. Ils seront donc scolarisés pendant 4 mois maximum (donc jusqu'en décembre) en lycée professionnel. Si l'idée peut sembler intéressante, pour les jeunes bacheliers, les possibilités de poursuites de formation existent déjà notamment en BTS ainsi que les compléments de formation pouvant passer par des mentions complémentaires / certificats de spécialisation.

Le SNUEP demande que des moyens dans les DGH soient alloués aux établissements pour mettre en place ces formations complémentaires et que les poursuites d'études dans le supérieur soient possibles pour toutes les bachelier·es professionnel·les qui le désirent. Des politiques éducatives dignes de ce nom et ambitieuses devraient augmenter les places d'accueil dans les cursus qualifiants et diplômants sous statut scolaire BTS, Licence Pro, BUT.

Pour les élèves qui ont échoué à leur examen, le droit au redoublement existe toujours. Il faut qu'il soit réellement mis en œuvre pour tous les élèves qui désirent poursuivre leur formation dans leur établissement.

TOUS DROITS OUVERTS (TDO)

Le ministère a publié en plein mois de juillet une circulaire sur la mise en œuvre de TDO. Si l'objectif affiché par le ministère est la diminution du nombre de sortant précoce du système scolaire, TDO s'appuie sur la mobilisation des acteurs locaux extérieurs à l'Éducation nationale dans le domaine de l'accompagnement, de l'insertion, de la formation et de l'emploi des jeunes. TDO s'articule

Pour le SNUEP-FSU, ce dispositif devrait plutôt s'appeler "ambition qualification pour tous" car c'est bien la qualification par un diplôme qui garantit les droits à l'emploi et qui sécurise l'avenir professionnel des jeunes. Et toutes les études le démontrent, plus on est qualifié plus on est maintenu en emploi.

Mais le dispositif est essentiellement tourné vers l'employabilité. À chacun son métier ! Les PLP ne sont pas des conseillers en insertions ! Les lycées pros et leurs enseignant·es forment à des métiers, l'emploi c'est de la responsabilité des entreprises, et l'aide à la recherche d'emploi, de la responsabilité de France Travail. Ce qui se dessine ici, c'est une dangereuse évolution du métier de PLP, un basculement de nos missions d'enseignement vers des missions d'accompagnement à l'insertion, suite logique de la transformation de la voie pro (TVP) initiée par J.M. Blanquer et la mise en place d'un module d'insertion professionnelle en terminale.

Et si les entreprises peinent à recruter, charge à elles d'améliorer les salaires et les conditions de travail pour rendre leurs emplois attractifs. Ce choix de considérer nos élèves uniquement comme une main-d'œuvre immédiatement exploitable est irresponsable.

Pour les jeunes nouvellement diplômés, le fait qu'ils et elles manquent d'expérience professionnelle ou de maturité est liée à la diminution du temps de formation induite par les différentes réformes et à leur âge en sortie de leur cycle de formation.

Si l'objectif de ce dispositif est uniquement l'employabilité alors la responsabilité en incombe aux entreprises, charge à elles de proposer aux jeunes bachelières et bacheliers des actions de formations en lien avec leurs besoins spécifiques (spécialisation sur ses machines, ses propres outils, adaptation sur le poste de travail). Ce n'est pas à l'Éducation nationale de mettre en œuvre des préparations opérationnelles à l'emploi (POE) et encore moins de prendre en charge les coûts de recrutement inhérents aux entreprises en sélectionnant et en préparant les futurs salariés.

ainsi avec l'obligation de formation des 16-18 ans qui a du mal à se concrétiser réellement. Contrairement à ce que prétend le ministère, ce dispositif va externaliser encore un peu plus le traitement de la difficulté scolaire en renvoyant les jeunes les plus fragiles sur des dispositifs d'accompagnement vers l'insertion (contrat d'engagement jeune CEJ ou parcours

contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie Pacéa).

Tout en restant sous statut scolaire, le jeune pourra donc pour une période de 4 mois maximum, intégrer un autre établissement ou dispositif de formation (missions locales, Afpa, E2C, Epide, agence du service civique...).

Certain-es élèves seront donc "extraits" des LP pour être placés dans des structures d'insertion professionnelle. Penser que l'on peut alimenter les métiers en tension (car c'est aussi de ça dont il s'agit) avec les jeunes les plus en difficulté socialement et scolairement est une vision dogmatique qui ne fait qu'augmenter les inégalités scolaires et le séparatisme des jeunes. Ce n'est pas dans la détection précoce des difficultés des

jeunes qu'il y a un problème mais dans les moyens et les orientations politiques que l'on se donne pour traiter ces difficultés. La remédiation peut prendre du temps et exige des moyens ambitieux. Il faut offrir aux jeunes la possibilité d'avoir de véritables choix de parcours de formation, y compris parfois en revenant vers un enseignement plus général. Or, c'est tout le contraire qui est proposé ici.

En accélérant le traitement du décrochage, sans en avoir posé le diagnostic ni laissé le temps à la remédiation, l'Éducation nationale, en réalité, organise la déscolarisation des jeunes les plus fragiles ceux qui ont le plus besoin de l'école ! Les catapultes vers des dispositifs de formation professionnelle à minima ou des emplois correspond rarement à leur situation ou à leur aspiration.

Plutôt que de donner des moyens humains et financiers aux équipes pluriprofessionnelles dans les établissements et aux structures scolaires comme la MLDS, le gouvernement fait le choix d'externaliser le décrochage toujours dans la même visée d'employabilité et non de sécurisation des parcours scolaires. Les personnels qui feront le lien entre les établissements et les dispositifs sont, là aussi, celles et ceux qui signeront le pacte.

Le SNUEP-FSU rappelle que pour traiter les problématiques très multiformes du décrochage, il est indispensable de doter les établissements scolaires d'équipes pluriprofessionnelles complètes, de temps de concertation et de mettre en place des groupes d'effectifs réduits véritablement financés (DHG). Des moyens doivent être donnés aussi aux structures MDLS dans l'objectif de proposer de réelles solutions adaptées aux élèves dans un cadre scolaire et ce jusqu'à leurs 18 ans.

PARCOURS DE CONSOLIDATION

Les étudiant-es bachelier-es professionnel-les en difficulté en 1^{re} année de STS pourront bénéficier de soutien et d'un parcours en 3 ans pour obtenir le BTS.

Tant que les parcours 4 ans ne sont pas réinstaurés et la réforme Blanquer TVP abrogée, la possibilité pour les élèves de bac pro de faire un BTS en 3 ans reste une bonne chose mais elle ne doit pas conduire à les stigmatiser. La réussite des élèves

peut passer par un temps de formation supplémentaire mais en prenant appui sur la spécificité de la formation qui leur a été dispensée en LP. Des moyens doivent aussi être mis en œuvre pour permettre leur remise à niveau dans certains enseignements, à la fois en BTS, mais aussi au cours de leur formation en bac pro. Cela passe par un renforcement de l'enseignement de certaines disciplines sur l'ensemble de ce cycle.

MIEUX PRÉPARER À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

France Travail et ses partenaires pourront accompagner chaque élève de LP en classe de terminale pour son insertion professionnelle à venir. C'est la généralisation de l'expérimentation "Avenir Pro" dont le bilan n'a pas été rendu public. Cette mesure est en lien direct avec la mission "accompagner pendant la terminale" du pacte LP.

Cette mesure s'inscrit dans la continuité de la TVP voulue par Blanquer. C'est une vision uniquement utilitariste du lycée professionnel et un renoncement à la double finalité des diplômes. Au-delà des activités menées par les pacté-es, sur les heures d'AP par exemple, ou bien en dehors des heures de cours, d'autres se verraient dorénavant externalisées vers des "*professionnels de l'emploi*".

Rappelons que les LP forment à des métiers et non à des emplois particuliers. Les PLP sont des enseignant-es et non des "accompagnant-es" au service des entreprises. L'emploi est de la responsabilité de l'entreprise et l'aide à la recherche d'emploi celle de France Travail. La classe de terminale doit poursuivre un objectif prioritaire : faire réussir les élèves aux examens. Un ministère de l'Éducation nationale digne de ce nom devrait orienter ses moyens et ses politiques éducatives vers cet objectif pour sécuriser les parcours des jeunes. Si France Travail doit se mettre à la disposition des élèves, ce doit être en dehors de leurs emplois du temps au risque sinon d'accroître leur échec au bac pro et au CAP ou d'entraver leurs poursuites d'études !

NOUVELLES MISSIONS POUR LES PLP : LE PACTE

C'est dans un contexte d'inflation et de déclasserement salarial majeur que le ministère, refusant clairement d'augmenter sans contrepartie tous les personnels, a inventé le pacte enseignant. Malgré toutes les études prouvant des conditions de travail toujours plus dégradées, il utilise l'alibi financier pour imposer des missions supplémentaires. Le pacte LP est évidemment critiquable de ce point de vue mais il poursuit un objectif encore plus pervers et dangereux et présente des dangers avérés plus immédiats pour nos métiers et nos statuts.

**Sur les 15 briques éligibles aux PLP,
11 servent directement à déployer la réforme de C. Grandjean,
pourtant contestée par l'ensemble des personnels.**

Ce pacte, bras armé de la réforme, va progressivement transformer nos lycées pros en centre d'insertion à l'emploi les jeunes étant dorénavant pensés comme une main d'œuvre immédiatement mobilisable et non plus comme des élèves en formation. Quand, dans le même temps, des milliers de postes seront supprimés et des lycées pros risquent de fermer. Le métier de PLP peut basculer très vite vers celui d'agent-es d'insertion avec inéluctablement des conditions de travail dégradées et des salaires moindres. S'engager à prendre les briques du pacte LP revient en réalité à collaborer avec le ministère pour modifier en profondeur nos métiers, participer à la suppression des filières tertiaires, entraver les poursuites d'études des jeunes et développer l'apprentissage.

Plus d'infos sur les modalités, le contenu et les conséquences : <https://snuep.fr/pacte-decryptage/>

LES 4 MISSIONS COMMUNES À L'ENSEMBLE DU 2^D DEGRÉ

Remplacement de courte durée (RCD)	18 h
Stage de réussite et école ouverte	24 h sur une période choisie par le·la chef·fe
Appui à la prise en charge des élèves à besoins particuliers	forfait
Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	forfait

LES 11 MISSIONS EN LIEN AVEC LA RÉFORME DES LYCÉES PROS

2 MISSIONS D'ENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE EN GROUPES D'EFFECTIFS RÉDUITS

Permettre aux jeunes une ouverture et un épanouissement à travers un choix d'activités optionnelles (codage, entrepreneuriat, LV2, art oratoire, philo...)	24 h
Intervenir auprès d'un petit groupe d'élèves selon les besoins et difficultés	24 h

2 MISSIONS COLLÈGE

Intervention dans le cadre de la découverte des métiers	24 h
Coordination du dispositif découverte métier	forfait

2 MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Tutorer un groupe d'élèves	forfait
Détecter les élèves en voie de décrochage et contribuer à leur prise en charge en lien avec les partenaires du lycée pro.	24 h

**2 MISSIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT
DANS LES PÉRIODES POST BAC PRO**

Intervenir dans les parcours de consolidation en STS	<i>24 h sur une période choisie par le-la chef-fe</i>
Enseigner dans les Certificats de spécialisation	<i>24 h</i>

3 MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Accompagner les jeunes en année de T^{ale} avant, pendant, après le dispositif d'accompagnement personnalisé de Pôle emploi	<i>forfait</i>
Accompagner après l'année de Tale des jeunes ni en emploi ni en formation (dispositif Ambition Emploi)	<i>forfait</i>
Faire vivre le lien école entreprise : accompagnement des tuteurs de stage, participation au Bureau des entreprises (BDE)	<i>forfait</i>

ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION POUR PRÉPARER L'AVENIR PROFESSIONNEL DES JEUNES EN FIXANT DES OBJECTIFS AMBITIEUX

**Rénover en profondeur un quart des diplômes existants d'ici 2026.
Démultiplier le nombre annuel d'ouvertures et de fermetures de formation.**

Pour le SNUEP-FSU, la recherche d'une adéquation forcenée entre l'offre de formation et le bassin d'emploi, contribue à renforcer les inégalités d'accès aux diverses formations professionnelles. Alors que le ministère ne cesse de répéter qu'il faut développer chez les jeunes collégien·nes la connaissance de tous les métiers, en réalité cet adéquationnisme bouche complètement leur avenir et leurs possibilités d'accéder à la formation professionnelle de leur choix, puisque finalement

seules celles dont les supports d'emplois existent seront accessibles sur un territoire donné.

Pour le SNUEP-FSU, ce calibrage des filières uniquement tourné vers le bassin économique territorial est une vision archaïque et étriquée de la formation professionnelle et de nos jeunes qui ne sont plus pensés comme des élèves en formation mais comme une main d'œuvre exploitable et disponible immédiatement.

Comment se construira la carte des formations :

La nouveauté est la volonté de l'état de bousculer grandement la carte des formations à partir de septembre 2023, et ceci à l'aide d'outils de gestion mis à disposition pour visualiser rapidement la "qualité" d'insertion des différentes formations. Les outils de statistique et de pilotage de l'état « Octopilot ou ORION ou Inserjeune » seront l'alibi pour des futures fermetures de formations dans la voie scolaire.

L'idée est de modifier les filières rapidement de manière pluriannuelle et comme l'entend le gouvernement. Cela impliquera inéluctablement un vaste plan de reconversions forcées des PLP, notamment des filières tertiaires. D'après Carole Grandjean, en cette rentrée, 146 formations non insérantes sont fermées au profit de l'ouverture de 212 formations qui répondent aux besoins exprimés localement par les entreprises, dans le cadre de France 2030.

Ce que ne dit pas Carole Grandjean, c'est qu'une grande majorité des formations ouvertes seront en 1an (FCIL, MC, CS...), diplômante ou pas et liées aux besoins des entreprises. En résumé, on fermera des formations diplômantes, avec des cursus long (2 ou 3 ans) et avec de l'enseignement général afin de privilégier des formations courtes liées aux besoins des entreprises. De plus on sait que l'apprentissage se développe fortement dans les formations tertiaires du secondaire, là où justement le ministère envisage de fermer les formations sous statut scolaire.

Parallèlement à la procédure réglementaire d'évolution des cartes de formation cadrée par la loi « Peillon » et faisant porter la coresponsabilité du ministère de l'éducation nationale (via les recteurs) et des régions, le gouvernement entend prendre la main sur le pilotage en mettant en place des réunions organisées par les sous-préfets

permettant d'associer tous les acteurs de la carte des formations (chambres consulaires, organisation patronales, région etc.) afin de déterminer les besoins en formations selon le bassin d'emploi.

Le gouvernement force aussi la main aux régions sur l'ouverture de certaines formations en utilisant les fonds de « France 2030 ». Ainsi, afin de permettre l'ouverture de nouvelles formations, l'État a indiqué qu'il mobilisera 2,5 milliards d'euros. L'objectif est d'accompagner le financement des plateaux techniques, la formation des enseignant·es et pour participer à l'effort d'orientation et d'attractivité de ces filières.

« Demain, la transformation de la carte des formations sera pluriannuelle et engagera tous les acteurs en partant des besoins locaux. Elle reposera sur l'analyse dans chaque territoire des besoins de l'économie et des parcours de formation à proposer aux élèves. Chaque lycée professionnel y sera impliqué et y associera son écosystème dans la logique de "Notre École faisons-la ensemble". La transparence des données d'insertion et de poursuite d'études au niveau de chaque établissement permettra à chacun de faire des choix éclairés sur les filières à fermer. Aux ouvertures des nouvelles formations soutenues

Pour le SNUEP-FSU, l'offre de formation professionnelle sous statut scolaire doit être développée pour tenir compte des besoins économiques mais aussi de la demande sociale des jeunes et de l'aménagement du territoire. Les nouvelles formations industrielles doivent être ouvertes sous statut scolaire pour réellement répondre aux besoins en termes de transition écologique, numérique dans un contexte de réindustrialisation d'une partie de la production en France. Les formations tertiaires doivent être maintenues voir développées en LP et évoluer pour prendre en compte les enjeux et évolutions futures comme elles l'ont déjà fait dans le passé.

Le SNUEP-FSU n'acceptera pas un projet de lycée professionnel avec une offre de formation appauvrie et n'ayant comme finalité que de répondre aux besoins immédiats des entreprises locales. Ce projet est grave pour les personnels, les jeunes mais aussi pour notre société. Les Régions devront prendre leurs responsabilités, ou bien elles s'opposent à ce démantèlement en règle, ou bien elles participent et collaborent au projet de ce gouvernement.

AUGMENTER LE NOMBRE DE PLACES EN SPÉCIALISATION BAC + 1

Cette mesure ne prévoit que la création de formations courtes et complémentaires après le diplôme, qui n'élèveront pas le niveau de qualification des élèves concerné·es. Pour cela, le ministère transforme dans un premier temps les Mentions complémentaires existantes en "*certificat de spécialisation*". Derrière ce nouvel intitulé, un changement de logique de parcours de formation des jeunes et de leur financement est mis en œuvre. L'objectif pour le gouvernement restant bien d'augmenter l'insertion professionnelle des bacheliers pros, cela pourrait en réalité limiter leurs poursuites d'étude dans le supérieur.

dans le cadre de France 2030 seront associées des fermetures afin que toutes les formations non insérantes soient fermées pour la rentrée 2026. »

C'est donc bien une reprise en main presque totale de la carte des formations par l'État qui tentent d'imposer sa vision notamment aux régions.

Certaines Régions sont opposées à ce mode de fonctionnement et proposent dans les CREFOP plusieurs exemples d'évolutions de la carte des formations avec leurs propres méthodes.

Mais nous ne sommes pas dupes, certaines d'entre elles iront dans le sens du gouvernement, elles ne font pas d'opposition entre le système par apprentissage et les lycées professionnels. Il est certain que des lycées professionnels vont inéluctablement fermer en particulier dans les zones rurales car ils ne seront pas attractifs.

En ce qui concerne le SNUEP-FSU, le CREFOP présidé par les Préfets et Présidents de Région, est organisée comme une « chambre d'enregistrement » et ne tient jamais compte des arguments des OS. Il y a peu de dialogue avec les représentants des personnels de l'éducation nationale. Les choix opérés se font en amont entre le rectorat, la région et les organisations patronales.

Par ailleurs, des "*spécialisations*" devraient aussi être créées et uniquement prises en charge, comme les ex-Mentions complémentaires, par les PLP qui signeront pour la mission de 24 h annualisées "*Enseignement en Certificat de spécialisation*". Ces "*certificats bac +1*" ne seront pas dotés en DHG, donc sans création d'emplois. Ainsi, pour que l'intégralité de l'emploi du temps des élèves puisse être couvert, ces nouvelles formations seront pour la plupart proposées en apprentissage ou en formation continue via les GRETA ou CFA académiques. L'utilisation du pacte va fragiliser leur financement et, à terme, accentuer les inégalités d'accès à ces formations.

CRÉER UN BUREAU DES ENTREPRISES (BDE) DANS CHAQUE LYCÉE

À la rentrée 2023, chaque lycée public professionnel ou polyvalent devra ouvrir un bureau des entreprises afin de renforcer les liens avec le monde économique. Le responsable du bureau sera recruté par le/la chef-fe d'établissement et sous la coordination du DDFPT. Il s'assurera de la mise en œuvre des missions confiées au bureau et en coordonnera les activités.

Le BDE aura comme missions de créer un réseau et un partenariat avec les entreprises du bassin économique, d'organiser les temps et la recherche de stages, de faire participer les professionnels aux activités du lycée, contribuera à l'évolution de la carte des formations de l'établissement en recensant les besoins exprimés par les partenaires extérieurs, participera à la collecte du solde de la taxe d'apprentissage.

Une mesure dans la même logique que les autres : une vision de la formation professionnelle qui doit

être aux services des entreprises. Ce qui n'est pas dit explicitement mais certain : **ce bureau sera en réalité le bras armé du développement de l'apprentissage dans les EPLE**. La volonté E. Macron et de C. Grandjean reste de développer l'apprentissage dans tous les LP sur toutes les filières en généralisant le mixage des publics et des parcours. Sous couvert de développer un réseau d'entreprises spécifique à l'établissement, pour aider les élèves à trouver des lieux de stage (travail qui est déjà largement fait en LP avec l'appui des DDF, des ATDDF ou des coordos), le gouvernement met en place une véritable structure dédiée pour faire entrer l'entreprise dans tous les domaines de la formation du jeune. Les missions très larges viendront directement bouleverser l'organisation générale du lycée sur son aspect administratif mais aussi pédagogique.

NOUVELLE APPROCHE PÉDAGOGIQUE DU LYCÉE PROFESSIONNEL

Les besoins en formation seraient identifiés pour les PLP donc la formation sera renouvelée ! L'objectif de formation sera maintenant de *"répondre aux besoins nouveaux pour faire évoluer la carte des formations"*, et de *"disposer d'une trousse de compétences sociale et comportementale à transmettre aux élèves"*. Mais la cerise sur le gâteau arrive pour tous les PLP de matières professionnelles : formation obligatoire en

entreprise ou en campus des métiers a minima tous les 3 ans. La plupart venant déjà de l'entreprise, quels sont les objectifs de cette formation obligatoire ? Par ailleurs, le ministère semble vouloir systématiser la mise en application du décret sur la formation obligatoire pendant les congés scolaires pour l'ensemble des enseignant·es.

Imposition de méthodes pédagogiques

Le SNUEP-FSU restera vigilant à ce que la liberté pédagogique des enseignant·es soit conservée et respectée. Aucune méthode ne peut être imposée à un·e enseignant·e. Il·elle doit rester maître de son enseignement dans le cadre des référentiels et des programmes définis nationalement.

L'expérimentation Profan, pour l'instant et si l'on en croît le rapport de l'inspection générale à ce sujet, n'a pas réellement montré de plus-value concernant les apprentissages des élèves et l'acquisition des programmes scolaires.

De plus, si le SNUEP-FSU est favorable au développement de la formation des enseignant·es en liaison avec les avancées de la recherche en didactique et en pédagogie, la mise en œuvre pédagogique des travaux de recherches ne va pas

de soi et les modèles développés par les chercheur·ses ne sont pas toujours immédiatement transférables, les conditions de l'expérimentation étant rarement reproductibles dans les conditions réelles d'exercice du métier et ces conditions étant elles même très mouvantes (facteurs multiples).

Le SNUEP-FSU sera vigilant quant à l'introduction des compétences sociales dans les référentiels et les programmes. Ces dernières ne doivent pas prendre la primauté sur les savoirs en action. Si la socialisation peut être un objectif de formation, elle ne peut en être le primat. Le savoir, en action ou pas, doit rester source d'émancipation et ne doit pas être instrumentalisé pour programmer chez nos élèves les comportements attendus par leurs futurs employeurs !